



## Capital fin de carriere

-----  
Par d1964

Bonjour,

J'ai travaillé dans l'automobile pendant 24 ans aujourd'hui j'ai changé de convention collective je travaille mais pas dans l'automobile. puis-je prétendre au capital de fin de carrière ou pas.

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Daniel xxxxxx anonymisation

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Que nommez vous "capital de fin de carrière" ?

-----  
Par Henriri

Hello !

1964, quel que soit la nature de ce capital je devine qu'il semble prévu par la convention collective dont vous ne dépendez plus. C'est cette ex-convention collective qu'il faut consulter pour voir quelles sont les conditions de versement de ce capital.

Si c'est une "prime de départ en retraite" comme certaines conventions collectives en prévoient comme vous n'êtes pas parti en retraite de votre emploi dans l'automobile je crains fort que vous n'ayez pas droit à ce capital.

A+